

ARRETE N° 376 du 13 décembre 2024

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 030-213001050-20241213-ARR376-AR



**ARRETE DE CIRCULATION
ÉLAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES
RUE DES JARDINS ET RUE DE LA MAIRIE - COMMUNE DE DOURBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu la demande du 25 novembre 2024 de Jean-Noël LAFON représentant son entreprise, 147 chemin de Pergasan 34230 PUILACHER, pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres rue des jardins et rue de la mairie, commune de DOURBIES,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

Jean-Noël LAFON est autorisé à réaliser des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres rue des jardins et rue de la mairie, commune de DOURBIES les 16 et 17 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

La circulation est interdite rue des jardins pendant toute la durée des travaux et ponctuellement rue de la mairie en cas de besoin. Jean-Noël LAFON est autorisé à occuper la voirie concernée.

Jean-Noël LAFON installera une signalisation réglementaire et veillera à assurer par tout moyen nécessaire la sécurité des usagers pendant les travaux.

ARTICLE 3 :

Jean-Noël LAFON veillera à ne pas dégrader la chaussée et à remettre en état les voies après les travaux si nécessaire.

À Dourbies le 13 décembre 2024

Le Maire

Irène LEBEAU



AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie